

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3332>



PREPARATION DE LA RENTREE 2010

Déclaration du SNES-FSU au Comité Technique Paritaire Départemental du 1er février 2010



Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Collèges/CTSD/CDEN -
Publication date: lundi 1er février 2010

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés



La rentrée 2010 se prépare sans qu'aucune des inquiétudes des personnels relayées par la FSU dans cette instance n'ait été apaisée, sans qu'aucun problème n'ait été résolu.

Les rentrées 2008 et 2009 ont vu la disparition de 60 ETP dans notre département, alors même que les prévisions d'effectifs d'élèves étaient en augmentation. Pour 2010, la dotation, en légère hausse, est de 26 590 h, dont 26 306 heures sont pour l'instant ventilées. Sur cette base, on peut donc affirmer que les collèges de notre département accueilleront en septembre prochain 31 élèves de plus qu'en septembre 2008 avec pourtant 57 Equivalents Temps Pleins de moins. Nous ne pouvons donc que réclamer de nouveau la restitution de ces postes abusivement retirés de la dotation des collèges de Saône-et-Loire.

Poursuivant son objectif de réduction des effectifs des personnels imposée par la RGPP, l'Education Nationale persiste dans sa volonté d'accroître le taux d'heures supplémentaires (6.63% contre 6.58 % l'an passé dans notre département). Cette logique trouve évidemment ses limites dans le refus ou l'impossibilité de nombreux enseignants d'accepter ces heures. La FSU rappelle son opposition à cette gestion qui contraint les établissements à des choix qui n'ont à voir ni avec la pédagogie, ni avec le respect des statuts des enseignants, dont beaucoup seront une fois de plus appelés à exercer sur plusieurs établissements de communes parfois éloignées.

Les personnels et les élèves subissent au quotidien les méfaits de ces suppressions de postes : les remplacements, mêmes prévisibles - départs en retraite, congés maternité - posent désormais de sérieux problèmes et la continuité des enseignements s'en ressent.

A ces constats préoccupants viennent s'ajouter d'autres inquiétudes...



Fédération Syndicale Unitaire

La première touche au décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement. Ce décret conforte en effet le Conseil Pédagogique comme une hiérarchie pédagogique intermédiaire désignée par le chef d'établissement contre laquelle s'élève la FSU.

Mais il dessaisit aussi d'une partie de ses prérogatives le CA, seule assemblée décisionnelle paritaire de l'établissement. Il stipule en effet qu'en cas de rejet réitéré des propositions de répartition de la DHG, le chef d'établissement déciderait finalement de son utilisation. Ce déni de démocratie est sidérant.

Un syndicat de chefs d'établissement, craignant peut-être de voir compliquée la tâche de ces personnels, a d'ailleurs réagi en les enjoignant de reporter le vote de la DHG. La FSU ne peut approuver cette consigne : elle considère que la répartition des DHG est de la pleine compétence des CA, et que les TRMD en découlent. La création ou la suppression de postes, l'implantation des BMP et l'affectation des HSA dépendent bel et bien de l'utilisation de la DHG et ne peuvent être soumis aux seules décisions des chefs d'établissement. Ce serait là leur donner une prérogative et une responsabilité dangereuses, qui ne pourraient que les couper de l'équipe enseignante qu'ils ont à animer. La FSU souhaiterait connaître, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, votre avis concernant ce décret et ses conséquences sur la vie de nos établissements : selon vous, les Conseils d'Administration doivent-ils ou non être

consultés sur la répartition des DHG avant le renvoi des TRMD aux autorités académiques ?

Dans le même ordre d'idée, nous devons rappeler l'opposition des représentants des personnels, exprimée dans une déclaration unanime au CTPD de mars dernier, à la création de postes à profil. Vous aviez convenu alors que les services académiques devraient être plus attentifs à cette question à l'avenir : quelle est aujourd'hui votre position sur ce point et quel sera le volume de postes à profil implantés dans notre département pour la rentrée 2010 ?

Vous le savez, notre opposition aux recrutements par les chefs d'établissement tient, en outre, au fait qu'ils réduisent les possibilités de mutation. Nous contestons donc pour les mêmes raisons l'affectation prévue cette année des professeurs stagiaires sur des postes de titulaires. Pouvez-vous nous indiquer dès maintenant le nombre des supports qui seront en Saône-et-Loire ainsi retirés du mouvement et réservés aux stagiaires ? Le SNES, favorable à une élévation du recrutement des enseignants accompagnée d'une revalorisation devenue urgente, rappelle son opposition au projet actuel de mastérisation qui permet avant tout à l'Etat de faire l'économie de 2900 Equivalents Temps Plein en sacrifiant la formation professionnelle initiale des enseignants.



Notre deuxième inquiétude a aussi à voir avec le Conseil Pédagogique puisqu'elle concerne divers dispositifs relatifs à l'évaluation des élèves.

Il s'agit d'abord du livret de compétences qui devrait être mis en œuvre pour les élèves de quatrième cette année, sans qu'aucun bilan de son expérimentation ne soit connu. A ce jour, les établissements manquent d'informations précises sur ce point.

La FSU qui s'interroge sur le bien-fondé de l'évaluation par compétences, déplore dans cette évaluation une conception des apprentissages réduite à des compétences « opérationnelles ». Elle redoute par ailleurs les problèmes d'organisation et de surcharge de travail pour les enseignants, qui n'ont pas été associés à la réflexion sur ce type d'évaluation, ne sont pas formés et ne sont convaincus ni de sa légitimité, ni de son efficacité.

Une fois de plus, comme avec le B2i et l'évaluation du niveau A2 en langues vivantes, injonction leur est faite d'exécuter des tâches dont la pertinence leur échappe et qui mettent à mal leur éthique professionnelle, accentuant un malaise de plus en plus patent dans les salles des professeurs.

De même l'introduction d'une évaluation de l'Histoire des Arts pour le Brevet des collèges, dont les contenus et les modalités semblent devoir être définis localement, nous semble contestable notamment parce qu'elle est remise en cause le caractère national des programmes et l'équité dont doivent bénéficier les candidats au Brevet. A ce propos, pouvez-vous nous donner des informations sur les modalités d'organisation de cet examen pour cette session et celle de l'an prochain ?

Nous n'évoquerons pas ici la réforme du lycée qui se met en place malgré l'opposition exprimée par les organisations représentant 80 % des enseignants au Conseil Supérieur de l'Education : elle accroît la concurrence entre les établissements, entre les enseignants des différentes disciplines et elle prépare une nouvelle vague de suppression de postes pour la rentrée 2011. Cette réforme était bien sûr au cœur de la mobilisation du 21 janvier dernier et de la manifestation nationale de ce week-end : si certains de nos collègues se résignent à l'abandon et au désespoir silencieux, une part toujours importante de nos professions est déterminée à faire entendre sa voix contre une accumulation de réformes nocives pour l'enseignement public. Il est urgent que le gouvernement en tienne compte s'il ne veut pas être confronté à une radicalisation des modes d'action.



Fédération Syndicale Unitaire